

  	Lieu et date : La Turballe, 15 Décembre 2014
	Intitulé de la réunion: Comité Local de Concertation « Présentation du projet LIFE+ PAPL et des actions mises en place », réunion n°2 Projet LIFE Pêche à pied de loisir
	Objet du document : compte-rendu
	Date du document : 17/12/2014
	Rédaction : E. BAUDINIÈRE
<p>Présents : Estelle BAUDINIÈRE, Loïc LAISNE, Sophie OLLIVIER, Cécile TOUGERON, Gaëlle BEERGUNNOT, Laure DUPECHAUD, Françoise GUIMAS, Fanny BRIVOAL, Daniel LE GALL, Jean-Claude MENARD, Agnès GARCON, Laurent DUBOST, Michel LE NAIR, Daniel BOUCHEREAU, Gaëtan MORIN, Philippe DELLA VALLE, Alex CORDIER, Joël BOURLES.</p> <p>Excusés : José JOUNEAU, Cyril BELLOUARD, Stéphane BOUDY, Christophe VERHAGUE, Sandrine DERRIEN-COURTEL, Yves METAIREAU, Charlotte BADOUEL.</p> <p>Pièce jointe : Diaporama de la présentation du projet LIFE+ PAPL et des actions mises en place</p> <p>Diffusion : Personnes invités au CLC (membres du COPIL Plateau du Four)</p>	

Ordre du jour

1. **Rappels sur la démarche Natura 2000 et le Document d'Objectifs (DOCOB) « Plateau du Four » et les actions allant être mises en place pour l'animation ;**
2. **Présentation du programme LIFE+ « Pêche à pied de Loisir » ;**
3. **Présentation des actions mise en place dans le cadre du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » ;**
4. **Calendrier prévisionnel.**

=> **Voir le support de présentation joint à ce compte rendu**

Introduction

A 11h00, Monsieur l'Administrateur Général des Affaires maritimes Loïc LAISNÉ, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, ouvre le Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « plateau du Four » équivalent au 2ème Comité Local de Concertation pour le LIFE+ PAPL. Il précise que ce COPIL entame sa phase d'animation, le DOCOB ayant été validé il y a 2 ans, en octobre 2012. Il admet que ce délai de 2 ans, pendant lequel le DOCOB est resté en sommeil, est long mais précise que l'important aujourd'hui c'est d'avancer.

Après un tour de table de présentation, Loïc LAISNÉ passe la parole aux structures en charge de la présentation à savoir l'Antenne Atlantique de l'Agence des aires marines protégées (AAMP), la

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire et Comité Régional des Pêches Maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM).

1. Rappels sur la démarche Natura 2000 et le Document d'Objectifs (DOCOB) « Plateau du Four » et les actions allant être mises en place pour l'animation

Françoise GUIMAS (DREAL Pays de Loire) rappelle la démarche N2000 succinctement aux membres du COPIL.

Fanny BRIVOAL (COREPEM) prend ensuite la parole pour présenter en quelques mots le DOCOB validé. Elle présente un graphique qui rappelle les grandes étapes de l'élaboration du document d'objectifs réalisé par Antonin HUBERT. Les COPIL sont les instances officielles mais elle pointe le fait qu'il y a eu beaucoup de groupes de travail constructifs. La validation du DOCOB s'est faite sans abstention. Elle ajoute que depuis octobre 2012, le DOCOB a été mis en sommeil mais qu'aujourd'hui ce 7ème COPIL va permettre de lancer la phase d'animation.

Françoise GUIMAS explique cette période de latence de 2 ans par un changement de politique du ministère de l'écologie qui a fait le choix de confier prioritairement la gestion des espaces marins inclus dans les sites Natura 2000 à l'Agence des Aires Marines Protégées. En effet, l'espace marin est un milieu plus dispersif, les usages sont plus larges, les espèces plus mobiles. La gestion d'un espace exclusivement marin nécessite une vision plus élargie que pour des espaces terrestres.

M. LAISNÉ ajoute que c'est pour ces raisons que l'Etat a choisi de conserver la présidence de ce COPIL. Il précise que la façade atlantique comporte 118 sites Natura 2000 qui s'étendent du Mont Saint-Michel jusqu'à la frontière espagnole et qu'il y a besoin de cohérence. Le DOCOB a été réalisé rapidement par le COREPEM. C'est d'ailleurs l'un des premiers sites exclusivement marins mis en animation. Une longue négociation entre le COREPEM et l'Agence a été indispensable pour harmoniser cette gestion en mer. Le COREPEM conserve la volonté de poursuivre l'animation du site. Des conventions sont alors nécessaires pour définir les missions de chacun et leur financement.

Gaëlle BEERGUNNOT, responsable de l'Antenne Atlantique de l'AAMP intervient pour expliquer le contenu de ces conventions pour l'animation de sites Natura 2000. Les partenariats entre l'AAMP et les comités des pêches sont finalisés. Le premier est celui signé avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Bretagne pour sa partie Sud (DOCOB de « Roches de Penmarc'h ») et le second avec le COREPEM (DOCOB « Plateau du Four »). Ce dernier est également partenaire et bénéficiaire sur le programme « LIFE+ Pêche À Pied de Loisir ». L'animation des sites est enclenchée pour ces deux zones. La signature de partenariats avec le CRPMEM de Bretagne pour sa partie Nord, le CRPMEM d'Aquitaine et le Comité Nationale des Pêches (CNPMEM) sont en cours de discussion et devraient être finalisées rapidement. L'animation pour leur(s) site(s) respectif(s) va être lancée au fur et à mesure de la signature des conventions.

Laurent DUBOST, représentant du CIBPL-FFESSM trouve que le mot « régie (de l'État) » est mal employé.

M. LAISNÉ précise que sur les 118 sites, la grande majorité des opérateurs historiques est conservée. Le passage à la phase d'animation nécessite la signature d'une convention entre les représentants de l'Etat et la structure animatrice et notamment pour l'emploi du chargé de mission. Il ajoute que la mutualisation des moyens est indispensable et que l'AAMP est un établissement public de l'Etat.

Agnès GARÇON (Armateurs de France), s'interroge sur la validité de l'état initial compte tenu de cette période de 2 ans de latence. Elle se demande si le diagnostic sera remis à jour. Fanny BRIVOAL répond que la mise à jour pour ce site n'est pas prévue sauf pour la partie du Plateau du Four découvrant à marée basse. Cependant, elle ajoute que le diagnostic est en partie mis à jour régulièrement notamment à réception des résultats des études menées à l'échelle de la façade.

M. LAISNÉ ajoute que les DOCOB ne sont pas exhaustifs. Il faudra continuer à entretenir la connaissance sur l'état initial du milieu.

Jean-Claude MÉNARD, représentant de l'association ELV, ajoute que les plongeurs de son association continuent leurs travaux d'observation sur l'ensemble du Plateau du Four. Depuis la tempête Xynthia, de nouvelles algues sont apparues et se développent au niveau des zones de galets à la place des laminaires (*Cystoseira baccata*). Si l'année prochaine, il est observé une poursuite du développement de *C. baccata*, une cartographie sera faite. Il demande alors si ce travail de suivis pourrait perdurer en faisant l'objet d'une convention entre ELV et l'animateur. En effet, le protocole « Etat de Conservation des Biocénoses des Roches Subtidales » (ECBRS) développé par le MNHN pourrait être étendu.

M. LAISNÉ précise que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) prévoit un suivi des masses d'eaux côtières. Ce programme s'articule avec celui mené pour la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Il ajoute que lors du Conseil Maritime de Façade (CMF) le Programme de Surveillance (PdS) du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) de la DCSMM a été présenté.

Gaëlle BEERGUNNOT répond que le DOCOB a envisagé un certain nombre d'études. L'Agence est potentiellement en mesure de financer ces études. C'est un point à discuter avec l'Agence et le COREPEM, structure animatrice après avoir hiérarchisé les actions.

M. LAISNÉ ajoute qu'il y a de gros enjeux sur les algues de la façade. Le champ d'algues a été bouleversé par les tempêtes successives des derniers hivers. Gaëlle BEERGUNNOT précise que l'animateur et l'Agence ont une meilleure visibilité sur la façade grâce aux échanges au sein du réseau des gestionnaires d'aires marines protégées. Fanny BRIVOAL complète en indiquant qu'une première phase de travail bibliographique devra être menée par la chargée de mission qui prendra ensuite contact avec ELV notamment.

Estelle BAUDINIÈRE (COREPEM) commence la présentation des études et des actions. Sur les 22 actions du DOCOB, 15 sont retenues comme prioritaires pour l'animation dont deux concernent directement le programme LIFE+ PAPL. Sur les 22 actions du DOCOB, 15 sont retenues comme prioritaires pour l'animation dont deux concernent directement le programme LIFE+ PAPL.

2. Présentation du programme LIFE+ « Pêche à pied de Loisir »

Estelle BAUDINIÈRE présente le programme LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » : « Le LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est un programme européen lancé en 1992 par la Commission Européenne qui a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre des politiques communautaires en faveur de l'environnement. Les fonds viennent de l'UE pour le financement de sa politique environnementale. Ce projet a été développé pour évaluer l'impact de la pêche à pied de loisir (PAPL). Le LIFE+ PAPL est constitué d'un réseau de bénéficiaires composé d'élus locaux, ONG environnementales, scientifiques, services publics ou encore de structures de pêcheurs professionnels et loisir. Ce réseau représente 11 territoires pilotes et s'étend tout le long du littoral du Parc naturel marin de la mer d'Opale jusqu'au Pays Basque. Le tout est coordonné nationalement par l'AAMP à Brest et l'association VivArmor, le CPIE Marennes Oléron et la FNPPSF apportent leur soutien technique pour la formation et la sensibilisation des chargés de mission et des bénévoles sur ces territoires pilotes. 2 actions du DOCOB concernent directement le programme LIFE. Il s'agit d'établir un état initial et de suivi de la faune et de la flore sur la zone intertidale rocheuse au travers d'un inventaire. »

3. Présentation des actions mise en place dans le cadre du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir »

Estelle BAUDINIÈRE présente les actions menées dans le cadre du programme LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » sur le site Natura 2000 Plateau du Four (inventaires, sensibilisation, enquêtes, communication, concertation...).

Cécile TOUGERON demande à quelle fréquence et sur quelle durée se fera l'inventaire de l'habitat « Champ de blocs ». Estelle BAUDINIÈRE répond que l'intégralité du programme LIFE+ PAPL s'étend jusqu'en 2017 (programme sur 3 ans), toutes actions confondues. Pour l'inventaire de l'habitat « Champ de blocs » 2x2 jours de terrain sont prévus pour la partie diagnostic et 2x6 jours sont prévus pour la partie suivis. Gaëlle BEERGUNNOT précise que dans le cadre du LIFE, les protocoles sont standardisés à l'échelle de la façade. Le site Natura 2000 « Plateau du Four » est un site atypique car il est complètement en mer. Les conditions d'accès sont compliquées. Le programme s'étend sur 3 ans mais il y a un peu de retard sur l'ensemble des sites.

Laurent DUBOST demande s'il existe une définition du pêcheur à pied. Estelle BAUDINIÈRE se souvient d'un texte disant qu'il faudrait avoir un accollement de 2 points au moins à terre. Elle fera des recherches à ce sujet. Gaëlle BEERGUNNOT dit que seule la pêche à pied de loisir est traitée dans le cadre du LIFE et non la pêche à pied professionnelle.

Philippe DELLA VALLE de CAP Atlantique se demande comment on explique que certains sites côtiers N2000 des Pays de la Loire ne sont pas associés dans le programme LIFE. Il s'interroge également sur la publication prochaine du nouveau décret sur les tailles minimales de capture.

Gaëlle BEERGUNNOT dit qu'il n'y a pas eu de volonté des acteurs d'intégrer le programme. L'ensemble des sites pilotés en partie par l'Agence s'est engagé dans ce programme. Un des objectifs de ce dernier est d'aboutir à des résultats et des méthodes qui seront réutilisables sur tous les sites concernés par la pêche à pied de loisir.

Michel LE NAIR informe qu'au sein de la FNPPSF-CD44, ils ont des outils comme des réglottes autocollantes qui sont distribuées aux pêcheurs plaisanciers. Si quelqu'un est pris en faute, il ne peut pas plaider l'ignorance. Chaque année, ils observent de nombreuses interdictions de pêche à pied. Il ajoute qu'ils ont des questions concernant l'origine de ces arrêtés. M. LAISNÉ avise que les interdictions de pêche sont établies pour des raisons de santé publique et non pour protéger les fonds marins. Ce sont souvent des booms phytoplanctoniques qui sont à l'origine de ces interdictions. Ces interdictions sont initiées à partir des éléments fournis par l'Ifremer. Fanny BRIVOAL précise que les données de l'Ifremer sont transparentes et disponibles en ligne. Elle ajoute qu'il y a des Groupes de Travail (GT) organisés par la DIRM-NAMO pour l'harmonisation des réglementations. Cécile TOUGERON ajoute que l'interdiction porte plus souvent sur la pêche à pied de loisirs car les produits de la pêche ne subissent pas de traitement de purification en bassin avant d'être consommés comme c'est le cas pour les produits de la pêche à pied professionnelle ou pour des cultures marines.

4. Calendrier prévisionnel

ACTIONS : LIFE	2014	2015				2016
	T4	T1	T2	T3	T4	T1
B1 Concertation locales et nationales (12j/24j) - COFIL/GT/CLC						
B3 Faire évoluer les comportements individuels des PAPL (sensib., suivis cale/terrain) - Sensib(cale, terrain)/Prépa outils/Achat vêtements et outils (réglottes, plaquettes, panneaux) (22j/43j)		vêtements réglottes	prépa outils, sensibil	sensib	panneaux	
B4 Diagnostic PAPL (comptages, prélèvements, pratiques et pratiquants) (5j/10j)			Questionn.	Questionn.		
B7 Organisation de colloques thématiques (3j/6j)	Coll. national					
C2 Suivi de l'évolution des pratiques des PAPL (9j/18j)						
E2 Comité de suivi de l'avancement du projet + Formation (3j/6j)						
E3 Gestion financière et audit (admin, réunion tél.) (8j/15j)				CR Tech & Financier		CR Tech & Financier
A1.1 Réaliser un inventaire faune/flore de l'intertidal rocheux						
B5 Diagnostic "Champ de Blocs" (7j/13j)						
A1.2 Suivre l'état de conservation des "Champs de blocs" intertidaux						
C3 Suivi "Champ de Blocs" (13j/27j)						

M. LAISNÉ remercie l'ensemble des membres de leur participation à ce COPIL (ou 2^{ème} CLC). La phase d'animation peut maintenant commencer. Il se tourne vers Françoise GUIMAS pour connaître la date du prochain COPIL. Celle-ci propose le 3^{ème} trimestre 2015.

La séance est levée à 12h45.